



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conditions de travail

Question écrite n° 59195

Texte de la question

Mme Frédérique Massat attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les 23 suicides qui ont endeuillé France Télécom depuis février 2008. Ces drames révèlent un climat délétère qui inquiète l'opinion publique. Pourtant, l'ordre du jour de la première réunion de négociations sur le stress au travail, proposée par la direction le 10 septembre, n'a évoqué aucune mesure d'urgence. La politique globale de l'entreprise ne fut à aucun moment remise en cause puisqu'au contraire on demande au salarié de s'y adapter. Quant à l'entretien qu'il a eu avec le président de France Télécom, il a simplement permis de confirmer le plan d'actions présenté par l'entreprise au CNSHSCT. Au delà de ces déclarations, il est désormais nécessaire de formuler et de mettre en oeuvre des mesures concrètes en faveur des salariés. La mise en concurrence des personnes et le durcissement des rapports hiérarchiques ne sont pas une politique de ressources humaines, mais au contraire une stratégie de déshumanisation du lieu de travail. Il appartient à l'État, en tant qu'actionnaire, d'opposer à la logique de rentabilité financière, en remplacement, celle d'efficacité du service rendu ; il faut opérer la révision des modes d'organisation du travail et mettre fin immédiatement à toutes les restructurations. Seule cette mesure conservatoire est à la hauteur des enjeux humains de cette situation.

Texte de la réponse

Le ministre chargé du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville a rencontré le président-directeur général de France Télécom, M. Didier Lombard, le 15 septembre 2009, pour lui demander la mise en place d'un plan d'urgence visant à enrayer les troubles psychosociaux dans l'entreprise et d'ouvrir sans délai des négociations sur le stress. Des mesures d'urgence et l'ouverture de cinq chantiers de négociations ont alors été annoncées par le président de France Télécom. Le ministre chargé du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville a en outre confié au directeur général du travail (DGT) la mission de participer à la séance extraordinaire du comité national santé, hygiène, sécurité, conditions de travail (CHSCT) de France Télécom, qui s'est tenue le 24 septembre 2009, ainsi que de suivre la mise en oeuvre du plan d'urgence et de le tenir informé du respect des engagements pris par l'entreprise. À cet effet, une note a été adressée le 23 septembre 2009 à l'ensemble des services d'inspection du travail du territoire national afin de tenir le DGT informé en temps réel de la situation sur le terrain. Après un vingt-quatrième suicide, le 28 septembre 2009, le ministre chargé du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, a expressément demandé au DGT d'intensifier le processus déjà engagé, par une mobilisation exceptionnelle de l'inspection du travail, en vue de vérifier dans l'ensemble des établissements de l'entreprise que les mesures d'urgence annoncées étaient mises en oeuvre de façon effective. L'inspection du travail signale ainsi tout indice de non-respect de ces engagements, mais aussi toute initiative probante engagée lourdement. Un état des lieux hebdomadaire est adressé au ministre chargé du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville. Ainsi, il est possible aujourd'hui de dresser une première synthèse des mesures annoncées par France Télécom dont le suivi de la mise en oeuvre est assuré : constitution de cinq groupes de négociation (conditions de travail, organisation du travail, accompagnement des mobilités, équilibre vie

personnelle/vie professionnelle, instances représentatives du personnel) ; suspension de toutes les mobilités des personnes concernées par des projets de réorganisation, jusqu'à la fin de l'année afin de pouvoir étudier les conditions de leur mise en oeuvre ; renforcement des espaces d'écoute et du dispositif d'accompagnement des salariés en difficulté ; ouverture de négociations sur le stress afin de décliner dans le groupe France Télécom l'accord national interprofessionnel sur le stress de juillet 2008 ; réalisation d'un état des lieux de la santé mentale par un cabinet externe choisi par les organisations syndicales ; renforcement, en effectifs et en moyens, des équipes de médecine du travail et d'assistants sociaux ; renforcement des équipes ressources humaines et de proximité, une centaine de postes étant créés sur le terrain pour soutenir les managers de proximité. Plus généralement, le ministre chargé du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville a souhaité que la question des risques psychosociaux dans les entreprises françaises soit abordée et invité à ce titre les partenaires sociaux à une réunion exceptionnelle du comité permanent du Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT) le 9 octobre 2009. Il a été annoncé à cette occasion un plan d'urgence pour la prévention du stress au travail. Ce plan prévoit l'ouverture de négociations sur le stress dans toutes les entreprises de plus de mille salariés ; des actions d'information et d'outillage des petites et moyennes entreprises comme des très petites entreprises sur les risques psychosociaux ; la nécessité de prendre en compte les risques psychosociaux dans tout processus de restructuration engagé dans une entreprise ; la création d'une cellule d'impulsion et de coordination ad hoc placée auprès du DGT ; la reprise des éléments du plan d'urgence dans le cadre du plan santé au travail 2 qui sera élaboré d'ici à la fin de l'année 2009.

Données clés

Auteur : [Mme Frédérique Massat](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59195

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8972

Réponse publiée le : 1er décembre 2009, page 11548